



FONDATION AVEC, route de la Molière 58, CH-1470 Seiry
026 665 15 97 079 230 31 13 info@fondation-avec.ch CCP 17-684208-5

CONDITIONS DE LOCATION DE LA CARAVANE

Caravane KNAUS Deseo Transport Plus avec rampe

La caravane est destinée prioritairement à des personnes ayant des problèmes de mobilité.

La caravane est équipée d'un système de déplacement avec télécommande permettant un stationnement aisé.

L'équipement

Cuisinette avec frigo, 2 plaques à gaz, évier.
Chauffage à gaz
2 lits à 2 places
1 table
1 WC chimique (avec le produit)
1 réservoir d'eau potable
1 réservoir d'eau usée mobile
1 tuyau d'eau
2 rallonges électriques
2 petits adaptateurs électriques
2 relais électriques pour bornes européennes camping
1 table extérieure
4 chaises extérieures
Casseroles et vaisselle pour 6 personnes
Matériel de nettoyages
1 store/auvent extérieur

Le matériel suivant n'est pas fourni et doit être apporté par le locataire

Produits de nettoyages (sauf liquide WC chimique)
Literie, drap 190 x 140
Coussin et duvet
Linges de cuisine
Chiffons
Papier WC
Sacs poubelles

Les montants de location comprennent :

Les bouteilles de gaz
Kilomètres illimités
Vignette autoroutière suisse.

Tarifs de location de la caravane

2 jours			
80.00			
1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
200.00	300.00	400.00	500.00
Forfait nettoyages (option)	Fr. 100.00		
Déplacement et installation dans un camping d'Estavayer-le-Lac, forfait	Fr. 50.00		
Idem dans un camping, rayon 30 km d'Estavayer-le-Lac, forfait	Fr. 100.00		
(sans frais de camping)			

Paiement de la location

30 % de la location est à verser à la signature du contrat pour réservation définitive

70 % de la location est à verser au plus tard une semaine avant la location

Caution

Une caution de **Fr. 300.00** est à verser au plus tard une semaine avant la location soit en même temps que le solde de 70 % de la location.

Ce montant ne fait pas partie du prix de la location, il s'ajoute donc au tarif proprement dit, il sera remboursé à la restitution de la caravane sous réserve de dégâts.

Frais d'annulation

Pour l'annulation du contrat jusqu'à 2 semaines avant la location, l'acompte de 30% versé par le locataire sera remboursé déduit de **Fr. 50.00** de frais administratifs.

Pour l'annulation du contrat 2 semaines avant la location, l'acompte de 30% ne sera pas remboursé.

Nettoyages

Le nettoyage intérieur de la caravane, y compris la vaisselle, n'est pas compris dans le prix de la location.

Le locataire s'engage à restituer la caravane dans le même état que lors de la prise en charge, soit parfaitement nettoyée. Dans le cas où le nettoyage n'a pas été effectué correctement, les heures seront facturées en supplément au tarif de **Fr. 35.00/heure**.

Lors du retour, le réservoir du WC chimique est à vidanger par le locataire. A défaut un montant de **Fr. 50.00** sera facturé en supplément.

Les animaux sont acceptés mais ne doivent pas monter sur les banquettes. Tous dégâts seront facturés en supplément.

Assurances

Lorsque la caravane est tractée, c'est l'assurance RC du véhicule tracteur qui couvre les dommages en responsabilité civile.

Il est compris dans la location une assurance casco totale pour la caravane (franchise Fr. 1'000.00₂ par cas).

Conditions pour le conducteur et pour le véhicule tracteur

Age minimum 23 ans

Permis de conduire pour véhicules jusqu'à 3.5 tonnes (cat. B & BE) depuis au moins 2 ans.

Copie à joindre au contrat.

Le véhicule tracteur doit obligatoirement être conduit par la/les personnes mentionnées dans le contrat.

Il n'est pas autorisé d'effectuer des trajets contre rémunération et de sous-louer la caravane.

Le locataire est entièrement responsable du véhicule tracteur qui doit correspondre aux prescriptions de la loi sur la circulation routière pour tracter une caravane.

La caravane est équipée d'une prise 13 pôles 12 volt. Lors du branchement du système électrique, la Fondation n'est pas responsable du mauvais fonctionnement des feux ou tout autre appareil alimenté par cette prise.

Prise en charge et remise de la caravane

Elles s'effectuent aux jours et heures mentionnés sur le contrat.

Dégâts et accident

La Fondation ne prend aucune responsabilité envers le locataire pour des ennuis ou des pannes de tous genres provenant d'un accident ou d'un défaut.

Si le locataire ne peut pas rendre la caravane à la date et heures prévues, les frais supplémentaires qui ne seraient pas pris en charge par un tiers, seront facturés au locataire.

Le locataire est tenu d'annoncer tout dégât à la Fondation.

Lors d'un accident, le locataire doit immédiatement aviser la police et la Fondation. Il doit insister sur la délivrance d'un rapport de police.

Pour tout dégât inaperçu ou non-annoncé lors de la remise du véhicule ou du décompte de location, la Fondation a le droit de régression sur le locataire.

La Fondation ne prend aucune responsabilité pour ne pas mettre, ou trop tard, à disposition la caravane pour des raisons imprévues. Le montant de la réservation serait intégralement remboursé.

For juridique

Le for juridique est au domicile de la Fondation AVEC.

Juillet 2018